Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260803-70_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOÛT 2026 – N° 70/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois août, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 27 juillet 2026, se sont réunis à L'Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Gérald ANTOINE, Ghislaine LE POLÈS, Sébastien GUIOT, Nadia MOREL, Aymeric STERMANN, Martine ANTHOINE, Marc LE CHAT, Françoise DISQUAY, Éric MANGENOT, Christian HODY, Françoise BOUILLER, Régis LE MÉE, Christian MALEFANT, Anne-Lise NOCET, Christophe LE MEUR, Guénolé TRICOT, Muriel MICHOT, Maud LE BRETON, Charline MARTEL, Cyrille BERMONT, Nadège SANSON, Xavier COMPAIN, Nadine DERRIEN et Benoit JAHAN.

Absents excusés : Tiphaine KERBOEUF (donne procuration à Guénolé TRICOT) et Christine LANCASTER (donne procuration à Xavier COMPAIN).

Secrétaire de séance : Martine ANTHOINE

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 25 - Pouvoirs : 2 - Votants : 27

DÉNOMINATION D'UNE VOIE

Madame Nadia MOREL, Adjointe au Maire chargée de l'Urbanisme, expose à l'assemblée que :

Vu les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la voie desservant le nouveau lotissement situé entre la Route de la Corniche et le Chemin de Kerjolis, à Bréhec, ne porte actuellement aucune dénomination,

Considérant qu'il convient, afin de faciliter le repérage par les services de secours, les forces de l'ordre, les services postaux, les services publics et commerciaux ainsi que les systèmes de géolocalisation, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la Commune, y compris aux voies privées ouvertes à la circulation,

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil Municipal, dont la délibération est exécutoire par elle-même,

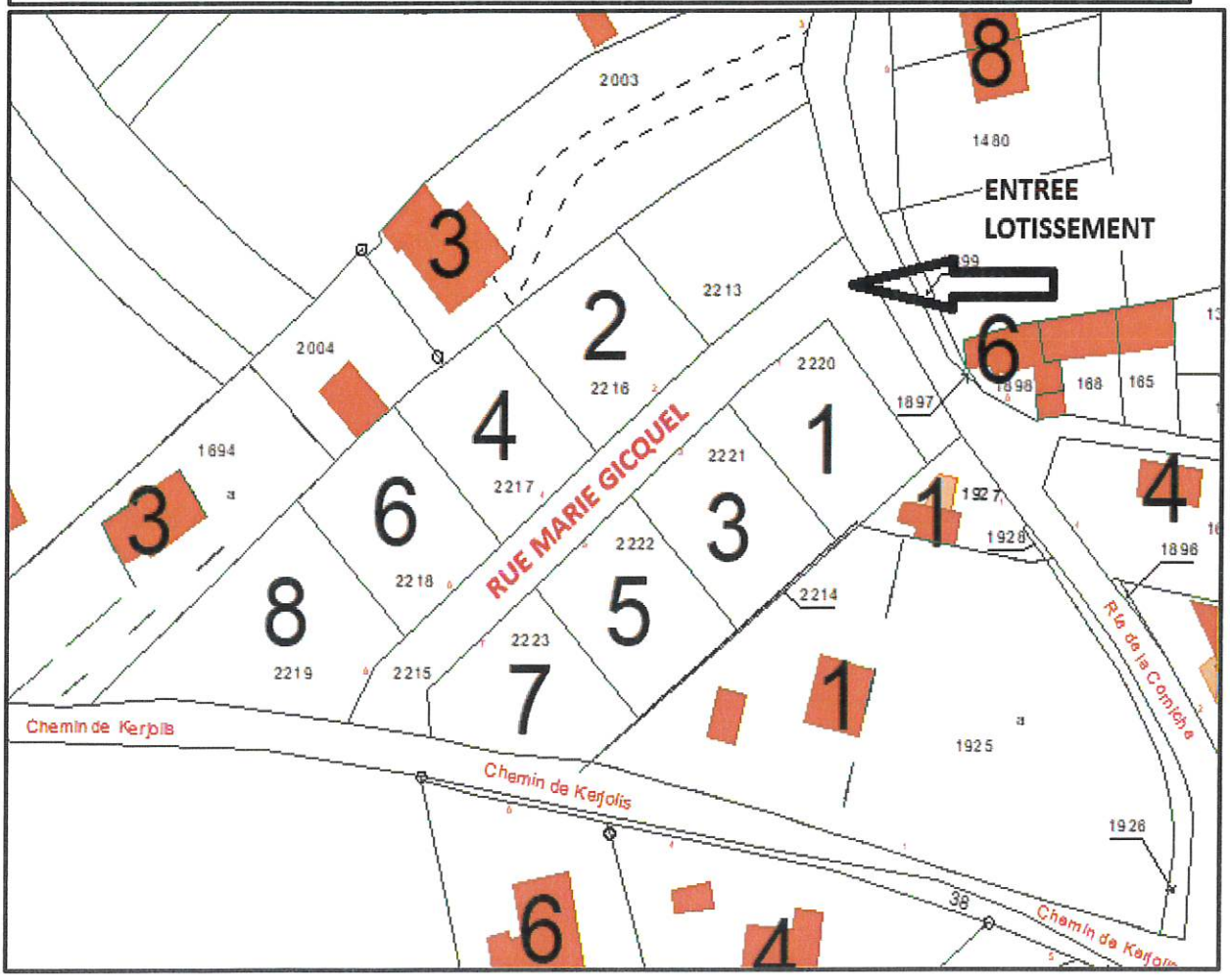
Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales.

Considérant que la dénomination des voies de la Commune doit être soumise à l'approbation du Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260803-70_2026-DE



RAPHIES DU TERRAIN
sur photographie aérienne)



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des voies, à l'unanimité, décide :

- **DE DÉNOMMER** la voie desservant le lotissement situé entre la Route de la Corniche et le Chemin de Kerjolis, telle qu'elle figure sur le plan annexé à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260803-70_2026-DE

- **D'ATTRIBUER** à cette voie la dénomination suivante : **« Rue Marie Gicquel »** ;
- **D'APPROUVER**, à titre de liste de référence pour la dénomination de futures voies communales, les noms suivants, dans l'ordre indiqué:
    1. **Rue Anne Ropers** ;
    2. **Rue Marie et Jean Tréhiou** ;
    3. **Rue Marie-Thérèse Le Calvez** ;
- **DE PRÉCISER** que l'attribution effective de chacune de ces dénominations à une future voie fera l'objet d'une délibération distincte du Conseil Municipal lorsque le besoin se présentera ;
- **DE CHARGER** Madame le Maire ou son représentant de procéder à la numérotation des immeubles desservis par cette voie et d'accomplir les formalités de mise à jour de l'adressage ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Plouha, le 4.08.2026

Madame le Maire,

Valérie RUMIANO

La secrétaire de séance,

Martine ANTHOINE

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Affiché le : - 5 AOUT 2026

Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260803-70_2026-DE